

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 29 avril 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/04/29-5/04

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à la fondation "Lilian THURAM, éducation contre le racisme".

En convergence avec les orientations départementales en direction de la jeunesse, le soutien aux organismes porteurs de valeurs éducatives et oeuvrant en faveur de la jeunesse, des familles et des populations les plus démunies, constitue un enjeu départemental fort. A ce titre, le Département s'est engagé depuis 2009 dans un partenariat avec la Fondation "Lilian THURAM, éducation contre le racisme" qui conduit des actions de sensibilisation aux questions du racisme, en particulier en direction des jeunes, sur notre territoire.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 et l'adoption d'une convention de partenariat avec la fondation "Lilian THURAM, éducation contre le racisme".

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération du Conseil général n°5/02 du 28 janvier 2011, adoptant le budget primitif pour l'exercice 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention d'objectifs avec la fondation « Lilian THURAM, éducation contre le racisme » pour l'année 2011, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'attribuer, au sein de l'action « autres – jeunesse, loisirs et citoyenneté » et l'opération « organismes de jeunesse et d'éducation populaire » une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 de 40 000 € en faveur de la fondation « Lilian THURAM, éducation contre le racisme », le versement sera réalisé en une fois après signature de la convention d'objectifs.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département la convention d'objectifs de l'année 2011, avec la fondation « Lilian THURAM, éducation contre le racisme »

Adopté à la majorité

VOTE CONTRE :

M. Pierre BACQUE
M. Jacques BALLOT
M. Jean-Jacques BARBAUX
M. Arnaud de BELENET
Mme Anne CHAIN-LARCHE
M. Nicolas FENART
M. Christian FROT
M. Jean-Jacques HYEST
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
M. Olivier MORIN
Mme Paule NOURY
M. Jean-François ONETO
M. Jean-François PARIGI
Mme Laurence PICARD
M. Jean-Christophe PIEQUET
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Jean-François ROBINET
M. Dominique SATIAT
M. Sinclair VOURIOT

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ